



Peste porcine africaine					
Note d'information	01/03/2019				

BILAN DE LA SURVEILLANCE PPA PAR LE RESEAU SAGIR DU 16/09/2018 AU 27/02/2019

Pour la Plateforme ESA (par ordre alphabétique): Pauline Chaigneau (FNC), Jean-Yves Chollet (ONCFS), Anouk Decors (ONCFS) Stéphanie Desvaux (ONCFS), Eva Faure (FNC), Yves Lambert (DGAl), Sophie Rossi (ONCFS)

Auteur correspondant: stephanie.desvaux@oncfs.gouv.fr

Au 27 février 2019, toutes les analyses de recherche de la PPA étaient négatives.

Note 1 : en dehors de la Zone d'observation Renforcée, la remontée des information terrain peut nécessiter quelques jours – les mises à jour des données peuvent donc occasionner des corrections d'une semaine sur l'autre.

Note 2 : la limite de la ZOR a évolué le 20/10/18, passant à 53 communes au lieu de 113 (et avant 134).

Note 3 : une Zone Blanche (ZB) a été définie au sein de la ZOR le 19/01/2019. Elle correspond à la zone la plus à risque suite à la découverte le 10/01/2019 des 2 sangliers infectés en Belgique hors cœur de la zone infectée (commune de Meix-devant-Virton).

Bilan global de la surveillance évènementielle et de la recherche active de cadavre

	Nbre de signalements	Nbre de prélèvements	Nbre d'analyses/d'envoi en attente	
ZB	4	4*	0	
ZOR (hors ZB)	31	30**	1	
zo	20	18***	0	
Reste de la France	186	164***	5	
TOTAL	241	216	5	

^{*}un prélèvement non analysable

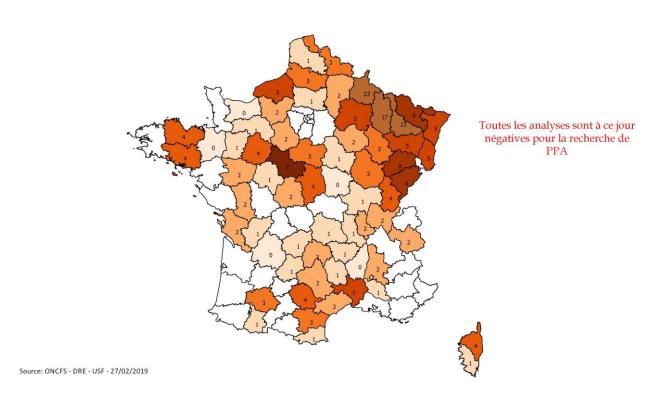
^{**}un cadavre bord de route non retrouvé semaine 38

^{***}un cadavre signalé qui était un animal tiré semaine 39 + 1 près des Vosges en état de décomposition trop avancée semaine 40

^{****} certains animaux acheminés au laboratoire sont des animaux chassés qui n'entrent pas dans le dispositif d'analyses systématiques + d'autres n'ont pas été prélevés ou les prélèvements sont en cours d'acheminements

Distribution des analyses PPA réalisées par département

SURVEILLANCE SAGIR RENFORCE PPA Bilan des analyses sur cadavres de sangliers par département du 15/09/2018 au 27/02/2019



Recherche active de cadavres en ZOR par des patrouilles de chasseurs volontaires (bilan FNC-FRC au 28/02/2019)

Cette modalité de surveillance a démarré dès fin septembre dans le but de renforcer le taux de détection des cadavres alors que la chasse était interdite et que la situation sanitaire de la France était encore imprécise. Ce dispositif volontaire s'appuie sur un réseau de chasseurs référents (1-2 par lot, identifiés par les FDC) ayant la connaissance des populations de sangliers et de leur milieu, et ayant bénéficié d'une formation à la biosécurité et d'équipements de désinfection (FDC-FNC). Le protocole, établi conjointement par l'ONCFS, la FNC et la FRC Grand Est, prévoit de cibler les massifs les plus peuplés, les parcelles de remise connues, les souilles, les cours d'eau, les mares, les places agrainage, les grillages et les fonds de vallon. Ceci dans le but d'augmenter les chances de détecter un cadavre. Initialement, les patrouilles ont été ciblées sur un nombre limité de communes (27 puis 24) situées sur la ligne frontière du périmètre d'intervention Belge, et prévues pour un déploiement court (4 à 8 semaines) sur un rythme hebdomadaire. Ce dispositif a été maintenu selon un rythme plus espacé après la reprise de la chasse, les battues permettant déjà une présence régulière des chasseurs en forêt.

Au 27/02, 1 cadavre a été détecté par ce biais.

Recherche active de cadavres par ratissage

L'objectif de ce nouveau dispositif est d'améliorer la détection de cadavres en forêt dans les zones à risque située en avant du front de la PPA, en zone blanche. Alors que les patrouilles chasseurs sont basées par échantillonnage du paysage sur un rythme hebdomadaire, les ratissages sont prévus de façon exhaustive pour inspecter le terrain dans les massifs forestiers et d'autres éventuels milieux favorables. Les équipes sont constituées essentiellement d'agents de l'ONF et de militaires, d'agents de l'ONCFS peut venir en renfort. Chaque équipe se déploie au maximum sur 80 à 100 ha par jour (en fonction de la difficulté de pénétration du milieu. Cette méthode de recherche active de cadavre est déployée de façon ponctuelle pour clarifier la situation sanitaire (par exemple : Nord Meuse en février), et peut se prolonger toutes les 3 à 4 semaines si le risque sanitaire demeure (découverte de nouveaux cas à proximité, dans un rayon de 5 km).

Le 13/02, des cadres des forces armées ainsi que onze agents ONF des zones concernées ont été réunis par l'ONCFS pour présentation de la méthode et des mesures de biosécurité ainsi que pour valider le plan de déploiement. 31 militaires avec un encadrement d'une vingtaine d'agents ONF et ONCFS ont ratissé environ 800 ha les 14, 15, 20, 21 février sur les zones forestières des communes situées à moins de 5 km des cas de Meix-devant-Virton. Un ajustement du programme de ratissage a été réalisé afin de ne pas gêner les actions de chasse/destruction programmés avec les chasseurs du Nord Meuse où les prélèvements se poursuivent. Les ratissages sont en effet de nature à décantonner les animaux et ne doivent pas être réalisés la veille d'une battue.

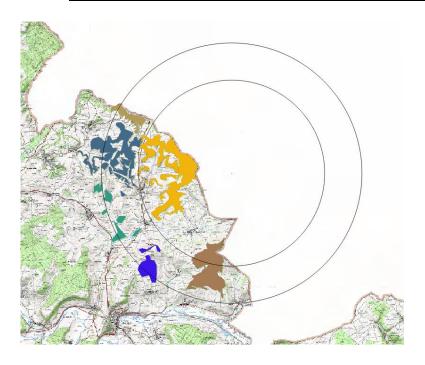
Les ratissages se poursuivent actuellement en Meuse (27, 28 février et 1^{er} mars), et seront étendus au Nord de le Meurthe-et-Moselle (ZOR) début mars, toujours avec l'appui de l'armée et sous encadrement ONF et avec renfort ONCFS. Les ratissages en ZOR ont été programmés du fait de la découverte de cas de PPA en ZT Belge situés à seulement quelques kilomètres de la frontière.



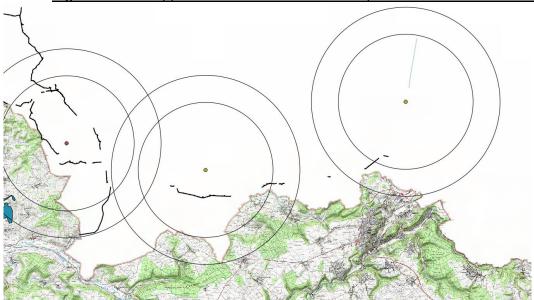
Deux essais avec des chiens de détection ont été organisé semaines 8 et 9 afin de compléter les ratissages en zones difficiles. Un cadavre a été détecté par ce biais en zone blanche semaine 9, il a été testé négatif en PCR par le LVD67.

Zones programmées pour les ratissages systématiques en regard des cas les plus récents en Belgique (cartographie ONCFS)

• Ratissages programmés dans le Nord de la Meuse en regard des cas de Meix-devant-Virton (secteurs colorés). Finalisation des ratissages en cours semaine 9



• Ratissages programmés dans le Nord de la Meurthe-Moselle (semaine 10 et suivantes) en regard des cas rapportés semaine 9 en zone tampon à moins de 5 km de la frontière



Synthèse de la présence terrain professionnelle par zone (données traitées par la FRC Grand-Est et FNC)

La présence de chasseurs ou de forestiers dans les zones de surveillance est une information nécessaire à mettre en parallèle des autres dispositifs de recherche active de cadavres car même si l'objectif final n'est pas la recherche de cadavres, cette présence de professionnels en zone favorable à la présence de sangliers donne une information complémentaire sur la couverture spatiale et temporelle de la surveillance.

Les données des différents dispositifs sont agrégées au niveau du territoire de chasse sur les semaines 7 et 8. Les données surlignées en jaune sont en cours de traitement (en lien avec la travail cartographique FRC).

	Communes frontalières (ZB & ZOR)	ZBC (hors communes frontalières)	ZBN (hors communes frontalières)	ZOR (hors communes frontalières)		
Patrouilles	19 patrouilles 19 lots de chasse avec au moins 1 patrouille / 21 lots devant être patrouillés en ZB Données ZOR de Meurthe-et- Moselle en cours de transmission à la FRC					
Battues	Données en cours de traitement à la FRC					
ONF	Activité forestière susp	endue en zone blan	che	15 sorties de martelage (Meurthe et Moselle) Données partielles		
Ratissage	800ha déjà ratissés semaines 7&8 dans les lots du Nord de la Meuse. Ratissages en cours de finalisation semaine 9 (cf. carte) Ratissages (1 500ha) programmés semaine 10 et suivantes en Nord Meurthe-et-Moselle (cf. carte)					
Clôture	39 km de clôtures inspectées en zone blanche 44 km de clôture inspectées en ZOR					

Rm1 : La cartographie du dispositif de patrouilles des semaines 7 & 8 est en cours de traitement (cf. bilan détaillé patrouille FRC-FNC à venir).

Rm2 : les activités forestières sont suspendues en zone blanche d'où l'absence de sortie martelage ONF, mais les agents de l'ONF sont largement mobilisés pour les ratissages en ZB et prochainement en ZOR.

Rm3 : le calendrier des ratissages est contraint par la disponibilité des personnels (forces armées incluses) et la réalisation des battues.